

Les aides concernant vos impôts



En savoir plus :

Le report de vos échéances fiscales

Afin d'adapter rapidement vos prélèvements à votre situation, vous pouvez moduler à tout moment votre taux et vos acomptes de prélèvement à la source.

Vous pouvez aussi reporter le paiement des acomptes de prélèvement à la source sur les revenus professionnels d'un mois sur l'autre, jusqu'à trois fois si les acomptes sont mensuels, ou d'un trimestre sur l'autre si les acomptes sont trimestriels.

Toutes ces démarches sont accessibles sur votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) (<https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier>), rubrique « Gérer mon prélèvement à la source ».

Pour une prise en compte dès le mois suivant, vous devez effectuer ces démarches avant le 22 du mois.

Concernant les acomptes mensuels de la cotisation foncière des entreprises (CFE) ou de la taxe foncière, il est possible de les suspendre sur l'espace professionnel (<https://www.impots.gouv.fr/portail/professionnel>). Le montant restant sera prélevé au solde, sans pénalité.

Une Documentation utile concernant les délais de paiement est disponible : <https://www.impots.gouv.fr/portail/node/9751>

Des remises d'impôts possibles

Dans les situations les plus difficiles, vous pouvez demander une remise d'impôts directs. La TVA n'est donc pas concernée par cette mesure. Cette demande sera soumise à un examen individualisé.

Formulaire de demande de remise d'impôt :

https://www.impots.gouv.fr/portail/files/media/1_metier/2_professionnel/EV/4_difficultes/440_situation_difficile/formulaire_fiscal_simplifie_delai_ou_remise_coronavirus.pdf

Les remboursements accélérés de crédit de TVA

Dans le contexte actuel, les demandes de remboursement de crédit de TVA seront traitées le plus rapidement possible par les services des impôts.

Vous devez effectuer votre demande par voie dématérialisée, directement depuis votre espace professionnel (<https://www.impots.gouv.fr/portail/professionnel>) ou par l'intermédiaire d'un partenaire agréé (partenaire EDI).